



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Relatif au règlement # 206-2024

Entrée en vigueur

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **1 avril 2025**, le conseil municipal a adopté le règlement qui suit :

- Règlement # **206-2024** modifiant le règlement de zonage # 96-2012

Le règlement vise à :

- Ajout de dispositions visant la mise en place de bâtiment accessoire à des emplacements de camping ainsi que des bâtiments de service;
- Enlever le nombre de logements par bâtiment dans la zone M-07
- Ajouter l'usage « haute densité » à la zone R-02

2. Ce règlement a été approuvé par la MRC de Bécancour et est entré en vigueur le **17 avril 2025**, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.

3. Le règlement peut être consulté au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Deschailons-sur-Saint-Laurent, le **23 avril 2025**

Hanta Rasami,
Directrice générale et greffière-trésorière



*Municipalité de
Deschaillons-sur-Saint-Laurent*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal - Bureau de poste - Site Internet

Entre 7 heures et 19 heures, le 23^e jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Hanta Rasami,
Directrice générale et greffière-trésorière